



Les "BRÈVES" de la SA SNCF

À la UNE !

Commission de suivi de l'accord d'intéressement de SNCF SA

L'UNSA-Ferroviaire est signataire de l'accord d'intéressement Épic SNCF 2018 - 2019 – 2020 qui prévoit de mettre en place, pour ces trois années, un système d'intéressement.

Cet accord prévoit de s'appliquer à l'ensemble des salariés sous contrat de travail avec SNCF (cadre permanent ou contractuel) et aux fonctionnaires détachés auprès de SNCF, ayant trois mois d'ancienneté au sein du Groupe public ferroviaire.

Même si le salarié a quitté l'entreprise au cours de l'exercice, il pourra bénéficier de l'intéressement.

Le montant de l'intéressement est déterminé annuellement selon les cinq critères ci-dessous. Ce montant dépend de l'atteinte des objectifs fixés pour chacun d'eux et chaque critère permet l'attribution d'un pourcentage de la masse salariale.

Un comité de suivi de l'accord est institué entre la direction de SNCF et les organisations syndicales signataires.

Le 20 août 2020, se tenait ce comité qui avait pour but d'effectuer un rappel des critères de performance de l'accord du 24/04/2018 et de fixer le niveau d'objectifs de l'intéressement 2020.

Les critères de performance :

- Économiques
 - o Marge opérationnelle (MOP) de SNCF Voyageurs
 - o Marge opérationnelle de SNCF Réseau
 - o Dépenses d'exploitation de SNCF
 - o Achat et charges externes (pour la surperformance)
- Sociale
 - o Participation à la démarche « Ampli »
 - o Taux de travailleurs handicapés

Les objectifs pour 2020 :

- o MOP de SNCF Voyageurs : 1894 M€
- o MOP de SNCF Réseau : 2108 M€
- o Dépenses d'exploitation de SNCF : -1656M€
- o Achat et charges externes : 1147 M€
- o Participation à la démarche « Ampli » : 68,33%
- o Taux de travailleurs handicapés : 6,5%

CSE du 27 août 2020

Déclaration liminaire lue en séance

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

L'entreprise est en perpétuelle évolution que ce soit à cause de l'actualité économique ou de l'actualité sanitaire. Les salariés sont donc en perpétuelle adaptation. Ils l'aiment leur entreprise ces salariés, ils lui donnent beaucoup. Ils aimeraient avoir un retour. L'accord intéressement ? il ne faut pas s'attendre à grand-chose.

La NAO ? Les jeunes diraient « LOL », mais respectueux des salariés et amoureux de la langue de MOLIERE nous ne nous permettrons pas d'utiliser la traduction française de cet acronyme : « rire à gorge déployée ». Vous nous direz : « la santé économique de l'entreprise ne le permet pas », nous vous répondrons que quand elle le permet c'est 374€ d'intéressement au maximum, et aucune valorisation des salaires dans tous les cas depuis des années.

En fait vous participez en cela à réduire le stress des salariés, ils ne passeront pas de nuits agitées torturés à l'idée de répondre à cette douloureuse question : « qu'est ce je vais pouvoir faire de tout cet argent ? »

Avec cette crise sanitaire l'entreprise a fait un grand pas avec les nouvelles organisations du travail, donnant la part belle au télétravail avec l'aide des nouvelles technologies et nous nous en félicitons.

Mais à peine l'entreprise eut le sentiment que le risque sanitaire s'éloignait que certaines entités décidaient de réduire unilatéralement les jours de télétravail accordés au titre des mesures sanitaires. Ces jours de télétravail qui ont permis au plus fort de la crise à l'entreprise de faire front. Et la digitalisation alors ? C'est plus bien ?

Les bons réflexes pour un dialogue de social de qualité ne sont toujours pas pris. Aussi apprend-on au détour de la lecture de l'ODJ de ce CSE que le Service de la Qualité et du Contrôle des Marchés (SQCM) de la Direction Juridique Groupe est supprimé et que dans votre grande mansuétude, vous alliez nous en informer...Vous comprendrez bien que cette suppression ne saurait s'entendre sans consulter les élus de notre CSE.

Et comme vous n'êtes pas à un exotisme près vous nous informez de la révocation de 3 élus CSE à la demande d'une autre organisation syndicale. Quel empressement ! Quelle nouveauté ! Que cela cache-t-il alors que bien d'autres sujets que nous vous demandons d'aborder depuis bien longtemps sont relégués aux calendes grecques ?

Retrouvez l'intégralité **ICI**



DRH SA SNCF

Renforcement du Pôle Relations Sociales & Prévention de la DRH SNCF SA

Le Pôle Relations Sociales (RS) & Prévention envisage une évolution d'organisation pour répondre aux évolutions récentes et à celles à venir tant sur le plan du dialogue social que sur celui de la Santé et de la Sécurité au travail :

- création des Commissions Métiers et des Réunions Territoriales.
- compétence accrue des sociétés en matière de négociation sociale
- besoin de renforcer la partie Prévention du pôle, notamment en matière de risque pandémie.

Cette évolution consistera à créer :

- un poste de Conseiller Relations Sociales – Services Communs.
- un poste d'adjoint pôle RS & prévention en charge de la Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

Par ailleurs, le poste d'assistante de pôle se verra requalifié à F pour tenir compte des nombreuses missions spécifiques aux relations sociales qu'elle est et sera amenée à assumer.

Actuellement, le pôle RS et Prévention est composé de 10 collaborateurs dont 2 alternants. Il doit évoluer en 12 collaborateurs dont deux alternants.

La création projetée d'une commission Métiers "services communs" et la mise en place des réunions territoriales nécessitent la mise en place d'un conseiller RS supplémentaire.

Le conseiller Relations Sociales Services Communs assurera le bon déroulement des Commissions et autres réunions avec les représentants du personnel (Commission Métier Services Communs, Commissions territoriales Emploi, Audiences et DCI, ...) du niveau SNCF SA. Il sera le RS Référent IRP-RIC, et administrateur RIC CSE.

Le poste de Conseiller Relations Sociales – Services Communs sera de qualification G.

Le poste d'assistante de pôle actuellement à la qualification E sera revalorisé à la qualification F. Le poste d'assistante RS est renommé "assistante pôle RS et gestion des relations avec les organisations syndicales et les élus".

Le renforcement de l'équipe Prévention s'effectuera par la création d'un poste d'Adjoint à la Responsable du pôle Relations Sociales & Prévention, de qualification H. Il sera en charge de la Santé, Sécurité et Conditions de Travail. Il assurera le relai de la politique SST Groupe définie par la Direction Risques, Audits, Sécurité, Sûreté, l'animation fonctionnelle des préventeurs du périmètre SNCF SA, ainsi que la présidence de la CSSCT des Directions Transverses. La partie prévention serait également renforcée par l'arrivée d'un alternant en préparation d'un diplôme Master 2 Hygiène, Qualité, Sécurité

La mise en œuvre sera effective à partir du 1/09/2020

L'UNSA-Ferroviaire ne peut que saluer la création et la revalorisation de postes compte-tenu de la charge de travail conséquente rencontrée par ce service.

Nous regrettons toutefois que le poste d'adjoint créé n'ait pas été proposé à la Bourse à l'Emploi.

Nadine BERTIN



Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

Adaptation des mesures de prévention liées à la crise sanitaire COVID 19 au 31/08/2020

Retrouvez la déclaration [UNSA-Ferroviaire](#) lue en séance [ICI](#)

Comme prévu se tenait le 18 août une réunion de la CSSCT de coordination. À l'ordre du jour pas d'ordre du jour mais un document intitulé adaptation du PRA et une ribambelle d'annexes.

D'entrée, il est apparu que les annonces gouvernementales de 13h30 sur le masque obligatoire en entreprise venaient percuter le déroulé de cette réunion commençant à 14h00.

Au-delà du style vraiment « pas génial » du document à peine retouché depuis le 18 (à se demander à quoi servent les représentants du personnel), c'est son point 2.1 sur le télétravail qui a cristallisé questions et critiques pendant 1h30 ; mal écrit pour l'[UNSA-Ferroviaire](#) ; mal cadré ; flou... Qui décide ? Pour la direction c'est l'entité ! Oui mais l'entité c'est qui ? Exactement !... Euuuhhhh... C'est celle qui paye ! Donc c'est la SA ! Euuuhhhh...

Attention au dogme du présentiel ; aux risques de discriminations ! aux avenants de télétravail ; silences de la direction.

Attention aux masques et à l'équité quant aux dotations et à leurs répartitions !

Autre point de questionnement pour l'[UNSA-Ferroviaire](#) : les "événements" organisés dans les emprises ; événements de type "pots de départ" à plus de 10 (à noter le terme de "conséquent" qui n'a pas de sens) alors que ça n'est pas conseillé voire pas permis pour les réunions... Non, on ne rêve pas et là aussi il a été dit à la direction que tout ce blabla est bien imprécis.

À noter qu'un formulaire a été construit dans l'optique d'une préparation d'évènement. L'[UNSA-Ferroviaire](#) en a critiqué un des premiers points où il est indiqué que la première condition d'une réunion de ce type est la bonne santé des participants. Qui juge de l'état de santé ? la direction ne sait pas.

Et en attendant le coronavirus poursuit sa route.

Philippe MALLEGOL



Services Médicaux

Nomination du Docteur Laurence BLOCQUEL médecin du travail au cabinet médical de PARIS MONTPARNASSE

Le Docteur Alice BOGEY, médecin du travail sur 2 sites (Paris Montparnasse/Paris Nord Vox), a démissionné de ses fonctions le 19 mai 2020.

Dans l'attente de l'embauche d'un nouveau médecin du travail, le Docteur Nicolas CONNESSON a accepté d'assurer l'intérim dans le cadre d'un contrat à durée déterminée du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020.

À l'obtention de sa thèse, prévue en septembre, il est envisagé que ce dernier soit embauché soit en CDD puis en CDI, soit directement en CDI au cabinet médical de Paris Est.

À la suite de l'offre de poste concernant l'embauche d'un médecin du travail au cabinet médical de Paris Montparnasse, la candidature du Docteur Laurence BLOCQUEL a été retenue par la Direction des Services Médicaux.

Dans ce cadre, une nouvelle organisation du suivi en santé au travail des agents relevant du CSE SNCF et suivis au centre médical régional de Paris Montparnasse a été étudiée.

Le Docteur Laurence BLOCQUEL, médecin du travail embauchée à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2020 sur deux sites (Paris Montparnasse/Paris Nord Vox St Denis) assurera le suivi en santé au travail de 1181 agents dont 368 relevant du périmètre du CSE SNCF des périmètres suivants :

- Direction Performance Managériale et Leadership ;
- Sureté Ferroviaire ;
- Audits & Risques ;
- Optim'Services Action Sociale ;
- SNCF Immobilier ;
- Direction RH Groupe ;
- Optim'Services Paie et Prestations Administrative.

La nomination du Docteur Laurence BLOCQUEL et les dispositions d'organisation présentées ci-dessus seront mises en œuvre à compter du 1^{er} octobre 2020.

À la suite de la présentation du dossier, les élus **UNSA-Ferroviaire** ont interrogé la direction sur 2 points :

- La certitude de l'embauche du Dr CONNESSON en CDI sur Paris Est. Les élus **UNSA-Ferroviaire** veilleront à l'évolution favorable de ce dossier.
- Le Docteur BLOCQUEL a obtenu un diplôme interuniversitaire « pratique médical en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins » en octobre 2019. À l'issue de l'obtention de ce diplôme, elle obtient la qualification de « médecin collaborateur » et a vocation à devenir médecin du travail à part entière après qualification par l'ordre des médecins. Les élus **UNSA-Ferroviaire** demandent si cette qualification est bien effective car aucun document joint ne le justifie. La Direction des Services Médicaux (DSM) précise que la démarche est en cours et que la situation sanitaire actuelle l'a retardée.

Les élus ont toutefois accordé leur confiance et ont voté pour la nomination du docteur BLOCQUEL dans l'intérêt des agents.

Ces derniers ont demandé à la DSM de fournir le document idoine au prochain CSE prévu en septembre.

Annabelle CRESPIEN et Marie-Cécile MARCHETTI



Direction Juridique Groupe

Suppression du Service de la Qualité et du Contrôle des Marchés (SQCM) de la Direction Juridique Groupe

Retrouvez la déclaration [UNSA-Ferroviaire](#) lue en séance [ICI](#)

La Direction de l'entreprise présente en information auprès du CSE de la SA SNCF un dossier de suppression d'un service présent dans l'entreprise depuis de nombreuses années et présentant une forte plus-value quant à l'accompagnement de nos dirigeants dans la passation des marchés.

Ce service « SQCM », rattaché à la Direction Juridique du Groupe SNCF va disparaître par les effets de la dernière réforme ferroviaire.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020 et le passage de 3 Établissements Publics à vocation Industrielle et Commerciale (EPICs) en 5 Sociétés Anonymes (SA), d'importantes modifications organisationnelles ont été apportées au Groupe SNCF.

Les décrets fixant les statuts de ces sociétés ont supprimé les Commissions des marchés comme instances des Conseils d'Administration. Seuls deux Comités consultatifs pour SNCF Réseau SA et la Société Nationale SNCF SA ont vu le jour pour préserver un ersatz de contrôle.

À cela, il convient de rajouter une évolution des modalités de contrôle des sociétés du groupe ferroviaire, interne et par l'État avec des seuils de déclenchement relevés.

Tout cela a conduit à une baisse d'activité de l'ordre de 67% pour le service SQCM qui préparait les dossiers des Commissions des Marchés et assurer les relations avec les services de l'État en charge du contrôle externe dès le 1^{er} janvier 2020. En juillet 2020, les SA SNCF Réseau et SA SNCF n'ont plus souhaité avoir recours au service SQCM. Dès lors, ce service perdant les derniers pans de son activité, l'entreprise a décidé de supprimer le service.

Les 8 agents relevant du cadre permanent ou d'un contrat à durée indéterminée ainsi que 2 alternantes se retrouvent donc sans poste à l'annonce de cette fin programmée. Si les 2 alternantes ont pu bénéficier d'une prise en charge par la Direction Juridique, seuls 3 agents composant l'effectif permanent ont pu trouver une solution de reclassement à ce stade. 5 agents sont donc désormais accompagnés par l'EIM dont 3 peuvent bénéficier des différents GRH (00910, 00928, 00281).

La mise en œuvre est projetée au 1/09/2020.

L'[UNSA-Ferroviaire](#) s'interroge d'abord sur le choix de l'entreprise qui présente sous forme d'information un dossier visant à supprimer un service alors qu'une consultation s'impose à la lecture des textes de lois. Une demande d'information/consultation sera donc formulée.

L'[UNSA-Ferroviaire](#) s'étonne sur le fait que les agents concernés n'aient pu bénéficier d'un reclassement vers les Comités Consultatifs et souhaite que l'accompagnement des 5 salariés sans solution au jour de la présentation de ce dossier puisse faire l'objet d'un suivi régulier en CSSCT. L'[UNSA-Ferroviaire](#) demandera également que le CSE bénéficie d'une information récurrente jusqu'au reclassement du dernier salarié concerné.

Enfin, l'[UNSA-Ferroviaire](#) se questionne sur la disparition d'un service dont la plus-value est reconnue de tous ainsi que sur le caractère consultatif des Comités créés à la SA SNCF Réseau et la SA SNCF. L'[UNSA-Ferroviaire](#) s'étonne également quant au relèvement significatif des seuils de contrôle, multiplié par 10, passant de 8 à 80 millions d'euros tant en contrôle interne qu'externe ! Cette évolution plus que significative des seuils pose question dans une période où les finances de nos entreprises sont en mauvaise posture ! L'[UNSA-Ferroviaire](#) espère que ce débridage ne conduira pas à de vifs regrets dans un proche avenir.

Franck LE COURTOIS



Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

Désignation d'un nouveau membre de la CSSCT des Directions Transverses (DT)

Le CSE SA SNCF a mis en place 3 Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) : Optim'Services, Sureté et Directions Transverses.

En intégrant certaines prérogatives du CHSCT, c'est au CSE que revient l'analyse des risques professionnels, mais aussi une mission de veille à un accès facilité à tous les emplois pour tous les salariés, y compris les travailleurs handicapés et les femmes enceintes.

Dans le cadre de cette commission, le CSE est à même de diligenter des inspections et des enquêtes.

Ce même CSE bénéficie d'un droit d'alerte si les mesures citées plus haut ne sont pas respectées, mais aussi en cas de danger imminent pour les biens ou les personnes et de toute autre forme de faits susceptible d'affecter la bonne marche de l'entreprise.

Le CSE est aussi informé des mesures d'aménagements des postes de travail et de l'ensemble des mesures concernant les effectifs. Informés des visites de l'inspecteur du travail, ils sont à même de le rencontrer et de lui faire part de leurs observations.

Cette commission a plusieurs particularités qui la différencie des autres commissions :

- . Elle est présidée par l'employeur ou son représentant (et non par un élu comme les autres commissions),
- . Elle dispose d'un temps de réunion spécifique compté comme temps de travail,
- . Elle peut être composée de titulaires et de suppléants (bien que ceux-ci n'assistent, en théorie, au CSE qu'en l'absence d'un titulaire),
- . Elle peut recevoir délégation du CSE pour assumer une partie des tâches du CSE sur la SSCT, sauf pour les consultations et la désignation d'experts.
- . Ses membres sont désignés par le CSE, parmi les élus.
- . La Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) a vocation à préparer les réunions et les délibérations du CSE sur les questions de SSCT.

Pour mémoire, vos élus **UNSA-Ferroviaire** à la CSSCT des Directions Transverses étaient Audrey GIROD, Thierry DUBREUIL, Bruno DERUE et Jean-François BOUR.

Ce point à l'ordre du jour avait pour objectif la désignation de **Franck LE COURTOIS** en remplacement de **Jean-François BOUR**.

Cette désignation a été voté à l'unanimité des participants.

Nadine BERTIN



INFORMATIONS PRATIQUES

VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
LEGROS	Stéphanie	06 16 88 50 96 legros.s@unsa-ferroviaire.org	DUBREUIL	Thierry	06 12 24 78 76 dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org
COPOL	Paterne	07 85 39 51 56 copol.p@unsa-ferroviaire.org	GIROD	Audrey	06 25 31 28 27 girod.a@unsa-ferroviaire.org
MALLEGOL	Philippe	06 42 44 32 11 mallegol.p@unsa-ferroviaire.org	DELON	Stephan	06 11 74 77 37 delon.s@unsa-ferroviaire.org
BERTIN	Nadine	06 27 36 43 41 nadine.bertin@sncf.fr	MARCHETTI	Marie-Cécile	06 89 19 10 03 marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org
TROUCHOT	David	06 12 18 93 06 trouchot.d@unsa-ferroviaire.org	SOMPROU	Patrick	07 66 27 28 53 somprou.p@unsa-ferroviaire.org
PALLIX	Christophe	06 25 18 42 13 pallix.c@unsa-ferroviaire.org	MANAZ	Sébastien	06 15 16 04 55 sebastien.manaz@cseepicsncf.com
DERUE	Bruno	06 17 93 19 15 derue.b@unsa-ferroviaire.org	ROBERT	Marie-Christine	marie-christine.robert@sncf.fr
MAINI	Olivier	06 78 73 65 66 maini.o@unsa-ferroviaire.org	PORCEL	Frédéric	06 74 67 00 59 porcel.f@unsa-ferroviaire.org
CASU	Didier	06 46 00 34 06 casu.d@unsa-ferroviaire.org	CRESPIN	Annabelle	06.67.46.93.94 crespin.a@unsa-ferroviaire.org
VASSEUR	Christine	06 13 44 59 28 vasseur.c@unsa-ferroviaire.org	DUCLOY	Philippe	06 60 58 37 64 philippe.ducloy@gmail.com
RIVOALLAN	Agnès	06 16 74 03 23 rivoallan.a.unsa@gmail.com	GALLAVARDIN	Danielle	06 85 12 21 58 gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org
PIERRE	Sophie	sophie.pierre@cprpsncf.fr	BALLESTE	Claude Béatrice	claud-beatrice.balleste@sncf.fr
BOUR	Jean-François	bour.jf@unsa-ferroviaire.org	MAZERY	Stéphane	mazerystephane@gmail.com
VINCENT	Sarah	06 63 49 17 12 vincent.s@unsa-ferroviaire.org	CHIVOT	Jean-Louis	chivot.il@unsa-ferroviaire.org
Secrétaire					
Responsable Syndical : Frédéric FOURNIER fournier.f@unsa-ferroviaire.org					

CSE SA SNCF
 Directeur de la publication : Frédéric Fournier
 Rédacteur en chef : Stéphanie Legros

VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR NOS INFORMATIONS, INSCRIVEZ-VOUS SUR L'ADRESSE SUIVANTE DEPUIS VOTRE MAIL PERSONNEL (l'utilisation de la boîte mail professionnelle n'est pas recommandée) : cse.epicsncf@unsa-ferroviaire.org
 VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

POUR NOUS REJOINDRE ET ADHÉRER EN LIGNE, [CLIQUEZ ICI](#)

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS différence

Service public Savoir-faire

EXPERTISE Civiles

Hot-Line Juridique Autonome

STATUT Responsable

Filières

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:

Prénom:

Direction:

Adresse Pro:

Collège:

Tél:

Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire
 56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
 Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org